

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
04,13,31,39,86

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise en location d'un local (lot 56) à Master Park, 116 Avenue de la Pomme à
Marseille (11ème), destiné au stockage de la direction des services généraux (DSG).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des besoins en superficies bâties du Département, ressort la nécessité de disposer de nouveaux locaux adaptés au stockage de mobiliers, matériels, équipements.... émise par la direction des services généraux.

En effet, à ce jour, la collectivité bénéficie d'un lieu de stockage central dans les locaux de la SOGIMA à Master Park, 116 avenue de la Pomme à Marseille (11ème). Ces espaces loués, qui accueillent l'essentiel des livraisons de la collectivité, ont une superficie de 3 400 m², répartis sur 4 hangars. A l'intérieur de ces bâtis, sont conservés les consommables, les utilisables et les dormants, ainsi que des matériels en stockage court ou long de la collectivité.

Cependant, aujourd'hui, les opérations menées par le Département auxquelles s'ajoute le stockage des mobiliers nouveaux font que les superficies dont dispose la collectivité sont devenues très nettement insuffisantes.

Après examen de la situation par la DSG, il ressort dans l'immédiat, une première demande d'espace de l'ordre de 400 m² indispensable pour répondre aux besoins de stockage à court terme.

Aussi, la société EOL nous a proposé un local sur le site même de Master Park. Ce bien est le lot n°56, d'une superficie de 375 m² environ. Il sera libéré début décembre 2020 et pourrait être loué au Département. Il s'agit d'un hangar comportant une partie de stockage et une partie de bureau ainsi que des sanitaires.

Le montant du loyer annuel proposé s'établit à 23 800 €HT soit 28 560 TTC, charges en sus dont la prévision annuelle serait de 4 860 € L'impôt foncier, non connu à ce jour, serait également à la charge du Département.

Concernant le volet financier, il est aussi à prévoir les honoraires de négociation de la société EOL, chargée de la commercialisation de ce bien. Ils représentent 15 % HT du montant loyer annuel HT, soit 5 712 €TTC.

La durée de la location pourrait être de 9 ans assortie d'une possibilité de résiliation triennale.
Le loyer serait révisable annuellement.

Cette location constituerait pour la collectivité une opportunité, le hangar proposé se situant sur le site même des locaux déjà loués par l'institution. Cela permettrait non seulement un fonctionnement plus facile pour les services sur place, mais également une optimisation du coût de gestion du stockage pour la collectivité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL